

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
10 DECEMBRE 2020

DATE d'AFFICHAGE
18 DECEMBRE 2020

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 35
Votants : 35

L'an deux mille vingt,
le 15 décembre à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à l'Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - MM. Patrick BEILLON, - Christian BILLY, Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Jean-Paul DANIEL, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Mme Nicole KORN, - M. Jean-Marie LABESSE, - Mme Valérie LAFAURIE-LE DIVELLEC, - M. Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mme Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : Mmes Jocelyne PHILIPPE, - Régine ROSSET, - Mme Mireille LUCAS.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Nicole KORN a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°135-2020 – ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR SIEGER AU
COMITE SYNDICAL DE MORBIHAN ENERGIES**

Le Président rappelle que, par délibération n°178-2019 du 17 décembre 2019, le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer au Syndicat Départemental d'Energies du Morbihan (Morbihan Energies).

Afin que la Communauté de Communes soit représentée au sein du Comité Syndical de cet organisme, il convient de désigner un représentant titulaire.

Le Président invite les éventuelles candidatures à se manifester.

MM. Guillaume FREDET et Denis LE RALLE se portent candidat. Le Président fait procéder à un vote à bulletin secret.

Chaque délégué, à l'appel de son nom, remet, dans l'urne, son bulletin de vote fermé.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- Nombre de bulletins nuls : 0
- Nombre de bulletins blancs : 0
- Ont obtenu :
 - Guillaume FREDET : 12 voix,
 - Denis LE RALLE : 23 voix.

M. Denis LE RALLE est désigné comme représentant pour siéger au Comité Syndical de Morbihan Energies.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 18/12/2020

Le Président

